

SOMMAIRE

Effeuiller la police : comprendre les pratiques policières et leur devenir	...1
Connaître les milieux criminels, pour quelle criminalité ?	...2
Rendre justice, comprendre la peine et disséquer la prison	...3
Trafic de drogue, toxicomanes et politiques publiques	...4

Volume 1,
numéro 1,
printemps 2007

Effeuiller la police : comprendre les pratiques policières et leur devenir



Cette synthèse peut être téléchargée sur le site du CICC

Contact : Centre international de criminologie comparée
C.P. 6128, Succursale Centre-ville, Montréal (Québec), Canada
H3C 3J7
www.cicc.umontreal.ca
cicc@umontreal.ca

Éclairer le travail de la police, analyser les pratiques de ses acteurs et proposer des perspectives réflexives au monde policier sont autant de thématiques traitées par les chercheurs du CICC. De nombreuses contributions ont ainsi permis d'enrichir la connaissance de cette profession et des nouveaux défis qui lui sont posés.

La compréhension des spécificités de la police québécoise, à la croisée des influences francophones et anglo-saxonnes, a par exemple fait l'objet d'un ouvrage à visée pédagogique (Dupont B., Perez E., 2006). Cette analyse de la police québécoise comme plateforme privilégiée d'échanges entre diverses cultures policières sur les questions de sécurité publique s'enrichit d'autres réflexions sur les moyens et les perspectives stratégiques à même d'éclairer les responsables policiers dans leurs fonctions. Existe-t-il une doctrine qui saurait les guider dans l'affectation optimale des ressources, dans le choix des priorités et des stratégies, lorsque le travail même des policiers s'articule entre une fonction de vigilance générale et la mise en place d'opérations ciblées (Cusson M., 2006) ? Il s'agit de proposer un modèle alternatif du « policing ».

La prise en compte du savoir policier comme déterminant du « policing » constitue une autre piste de recherche particulièrement stimulante (Dupont B., Brodeur J.-P., 2006). Des recherches empiriques fondées sur l'analyse des réseaux des acteurs de la sécurité urbaine, notamment dans la région montréalaise, permettent de complexifier cet objet du « policing » en tenant compte de la diversité accrue des producteurs de sécurité (Dupont B., 2006a ; 2006e).

C'est ainsi que la sécurité privée a fait l'objet, au cours des trente dernières années, de recherches qui ont su dépasser la seule comparaison du nombre de ses employés par rapport aux effectifs de la police publique, pour se concentrer sur les fonctions remplies et les nombreux liens personnels et organisationnels qui unissent les diverses institutions productrices de sécurité, qu'elles soient publiques, privées ou hybrides. Si la police publique est concurrencée sur son propre terrain, modifiant ainsi la morphologie même de la sécurité, comment redéfinira-t-elle ses missions (Dupont B., 2006b) ?

La compréhension de ces nouvelles structures de coopération, de collaboration et de concurrence à dire et faire la sécurité est assurément un

Diffusion autorisée

Maquette : Stéphane
Leman-Langlois

Réalisation : Emmanuel-
Pierre Guittet et Amandine
Scherrer

terrain d'investigations et de recherches prometteur. Elle invite notamment à reconsidérer l'uniformité de la production du savoir sur la sécurité et à adopter une approche en termes de réseaux et de capital pratique et symbolique (Dupont B., 2006c). Une invitation à saisir les enjeux de la gouvernance de la sécurité en appelant à une série d'analyses transdisciplinaires (Wood J. et Dupont B., 2006). Parmi ces enjeux, figurent très certainement la nécessaire prise en compte de l'intensification des logiques proactives de surveillance et un emploi toujours accru des nouvelles technologies (Brodeur J.-P., Leman-Langlois S., 2006). Par nature, l'évaluation et la gestion des risques sont des entreprises en proie à l'incertitude. Mais la question de l'incertitude prend un tout autre aspect, lorsque dans une sorte d'emballement politique sécuritaire, l'évaluation et la gestion des risques deviennent l'évaluation et la gestion de tous les risques (Brodeur J.-P., 2006).

Connaître les milieux criminels, pour quelle criminalité?

En criminologie, l'étude des milieux criminels et de leurs pratiques illégales a donné lieu à une littérature abondante souvent prompte à établir des vérités immuables. Au travers de leurs recherches, les collaborateurs du CICC proposent des grilles de lecture alternatives et innovantes, autour de nouveaux objets d'études.

Faisant fi des supposées évidences de ce qu'une vie de délinquant signifie, la question de la rationalité des acteurs pris dans la dynamique du phénomène criminel peut être revisitée. Dans le processus du passage à l'acte délictueux, n'existe-t-il pas toujours une part irréductible d'imprévisible dans l'échange violent? À cet égard, la dimension linéaire de la violence, le parallélisme entre la montée des enjeux et l'ampleur des conséquences est souvent, malheureusement, un impensé stratégique (Cusson M., 2007). Cet impensé stratégique est nuancé par d'autres chercheurs, notamment dans le domaine du crime sexuel où, contre une vue du tout pathologique, il est possible de réintégrer une analyse en termes de rationalité de l'acte et de ses justifications (Leclerc B., Tremblay P., 2007). La nécessité de penser en des termes et des dynamiques relationnels peut également corriger certains lieux communs, notamment sur l'isolement des pédophiles (Tremblay P., 2006) et plus encore sur la désormais très publique et fascinante figure du meurtrier sexuel (Proulx J., Beaugregard E., Cusson M., Nicole A., 2007).

Objet de débats, cette invitation à défier les évidences s'accompagne d'un effort d'analyse des « oubliés » de la criminologie. L'importance d'une figure de tutelle dans des choix de carrière criminelle a fait l'objet d'une analyse riche, mais qui s'est trop souvent focalisée sur l'apprenti criminel plutôt que sur le mentor. Une étude quantitative, réalisée dans la province du Québec, rend ainsi compte de l'importance de l'influence des aînés dans l'apprentissage criminel (Morselli C., Tremblay P., McCarthy B., 2006). Parmi ces oubliés de la criminologie classique, le rôle des acteurs légitimes dans la structuration des réseaux criminels constitue un autre angle de recherches opportun. Dans une perspective de « crime organisant » (Morselli C., Giguère C., 2006), la participation de ces acteurs est présentée comme essentielle à la compréhension de la formation et de la pérennisation de réseaux de criminalité. Au cœur de ces derniers, la question de la décision d'agir collectivement ou individuellement est également liée aux objectifs poursuivis par le groupe criminel (Morselli C., Giguère C., Petit K., 2007).

Certains réseaux de criminalité peuvent en outre émerger de contextes radicalement différents et souvent peu étudiés. Partir de l'étude d'anciens

Bibliographie

- BRODEUR J.-P. (2006), Le transport aérien et la gestion des risques, *Revue Canadienne de Criminologie*, 48(3).
- BRODEUR J.-P., LEMAN-LANGLOIS S. (2006), Surveillance-fiction: High and Low Policing Revisited, in, HAGGERTY K., ERICSON R.V. (Eds), *The New Politics of surveillance and Visibility*, Toronto: Toronto University Press: 171-198.
- CUSSON M. (2006), Contribution à une doctrine stratégique pour la police, in, ZEN-RUFFINEN P. (Dir.), *Mélanges dédiés au professeur Bolle*, Neuchâtel : Helbing & Lichtenhahn : 543-550.
- DUPONT B. (2006a), Mapping security networks: From metaphorical concept to empirical model, in, J. Fleming & J. Wood (eds.), *Fighting Crime Together: the Challenges of Policing and Security Networks*, Sydney: University of New South Wales Press: 35-59.
- DUPONT B. (2006b), La sécurité intérieure au XXIe siècle : l'émergence des réseaux, in, P. Zen-Ruffinen (sous la direction de), *Mélanges dédiés au professeur Bolle*, Neuchâtel : Helbing & Lichtenhahn : 347-358.
- DUPONT B. (2006c), Security in the age of networks, B. Goold & L. Zedner (eds.), *Crime and security*, Aldershot: Ashgate: 79-94.
- DUPONT B., GRABOSKY P., SHEARING C. (2006d), The governance of security in weak and failing states, B. Goold & L. Zedner (eds.), *Crime and security*, Aldershot: Ashgate: 481-500.
- DUPONT B. (2006e), Delivering security through networks: surveying the relational landscape of security managers in an urban setting, *Crime, Law and Social Change*, 45(3):165-184.
- DUPONT B., BRODEUR J.-P. (2006), Knowledge workers or "knowledge workers"?, *Policing and Society*, (16)1: 7-26.
- DUPONT B., PEREZ E. (2006), *Les polices au Québec*, Paris : Presses Universitaires de France.
- DUPONT B., GRABOSKY P., SHEARING C., TANNER S. (2007), La gouvernance de la sécurité dans les États faibles et défaillants, *Champ Pénal : Nouvelle Revue Française de Criminologie*, vol. 4.
- WOOD J., DUPONT B., (Dir.) (2006), *Democracy, society and the governance of security*, Cambridge: Cambridge University Press.

miliciens et de leurs expériences personnelles dans les crimes de masse perpétrés en ex-Yougoslavie, permet de déplacer la perspective classique et de tenir compte des influences locales, des motivations personnelles et des contingences particulières afin d'appréhender la motivation collective et la capacité à perpétrer de tels crimes (Tanner S., 2007). Or, en la matière, les outils théoriques de la criminologie sont-ils à même d'offrir des moyens de compréhension de ces « méga-crimes » (Leman-Langlois S., 2007) ?

Ces études centrées sur les motivations criminelles s'enrichissent donc d'analyses portant sur les crimes et la qualification des crimes eux-mêmes. Des méga-crimes aux nouveaux crimes imputés à la démocratisation de l'Internet, comment rendre compte de la complexité de ces conduites criminelles ? Que regroupe, par exemple, le terme générique de « cybercrime » ? Que l'on parle de nouvelles formes de crimes ou de crimes traditionnels commis par le biais des nouvelles technologies de communication, il est difficile d'avoir un portrait d'ensemble du phénomène (Leman-Langlois S., Ouimet M., 2006). Cette tentative de clarification de la notion de cybercrime pourrait être utile dans la compréhension du processus d'incrimination de nouvelles conduites criminelles et de l'organisation de la réponse institutionnelle et individuelle qui leur est donnée (Leman-Langlois S., 2006).

Bibliographie

CUSSON M. (2007), De la pensée stratégique en criminologie, in, Mélanges offerts à Raymond Gassin, Aix : Presses universitaires d'Aix-Marseille : 373-385.

LECLERC B., TREMBLAY P. (2007), Sexual gratification, victim participation and strategic behaviour in adolescent sexual offences against children: Linking modus operandi to sexual behaviours, *Sexual Abuse: A Journal of Research and Treatment*.

LEMAN-LANGLAIS S., OUMET M. (2006), Le cybercrime, *Criminologie*, 39(1).

LEMAN-LANGLAIS S. (2006), Questions au sujet de la « cybercriminalité », *Criminologie*, 39 (1) : 63-81.

LEMAN-LANGLAIS S. (2007), Le 'méga-crime', légitimité, légalité et obéissance, *Criminologie*, 40 (1) : 23-38.

MORSELLI C., GIGUERE C. (2006), Legitimate Strengths in Criminal Networks, *Crime, Law & Social Change*, 45: 185-200.

MORSELLI C., GIGUERE C., PETIT K. (2007), The Efficiency/Security Trade-off in Criminal Networks, *Social Networks*, 29:143-153.

MORSELLI C., TREMBLAY P., MCCARTHY B. (2006), Mentors and Criminal Achievement, *Criminology*, (44)1.

PROULX J., BEAUREGARD E., CUSSON M., NICOLE A. (Eds.) (2007), *Sexual Murderers. A comparative Analysis and New Perspectives*, Chichester: J. Wiley.

TANNER S. (2007), Political Opportunities and Local Contingencies in Mass Crime Participation: Personal Experiences by Former Serbian Militiamen, *Global Crime*, (8)2: 152-171.

TREMBLAY P. (2006), Convergence settings for boy lovers, in, WORTLEY R. et SMALLBONE S. (eds.) *Situational Prevention and Child Sex Offending*, Monsey (NY): Criminal Justice Press.

Rendre justice, comprendre la peine et disséquer la prison

La question de la justice pénale et l'analyse de la prison constituent une part importante de la réflexion au sein du CICC.

La justice réparatrice est-elle ou non porteuse de réformes et de transformations? S'agit-il d'une innovation intégrée au système pénal venant, du même coup, compléter l'arsenal des moyens dont le système pénal dispose pour gérer et « traiter » les populations judiciairisées (Jaccoud M., 2007a)? Il s'agit également de montrer les effets de cette justice réparatrice sur les « victimes » (Wemmers J.-A., Cyr K., 2006) et de réfléchir au paradigme de la justice réparatrice : les rencontres de médiation entre victimes et contrevenants, les conférences familiales, les cercles de guérison et les cercles de sentence (Jaccoud M., 2006b). C'est aussi, à l'aide de cas historiques exceptionnels, l'occasion de repenser le rôle de la réconciliation entre victimes et bourreaux, hors des structures judiciaires, en vue d'une normalisation d'une situation sociale particulièrement dégradée : le cas de la Commission Vérité et Réconciliation en Afrique du Sud constitue un excellent exemple (Leman-Langlois S., 2006).

Au Canada, l'importance de la contribution de communautés spécifiques au système de justice est par ailleurs prépondérante et fait l'objet de recherches approfondies (Jaccoud M., Bartkowiak I., 2007). Toutefois, cette apparente « communautarisation » de la justice au Canada ne s'accompagne pas d'un respect des systèmes traditionnels de justice autochtone. C'est ainsi que sont réduites les potentialités des peuples autochtones à rester maîtres d'œuvre dans la production et l'application des normes en matière de « justice criminelle » (Jaccoud M., Johnson L., 2007a). La question de la gouvernance et du transfert des pouvoirs dans le système criminel se pose alors avec une acuité toute particulière dans ce cadre spécifique de l'identité autochtone (Jaccoud M., Johnson L., 2007b). Ne pourrait-on pas parler d'une incorporation des Autochtones au système de droit du colonisateur (Jaccoud M., 2006a) ?

Les processus d'élaboration de la justice criminelle donnent ainsi à voir certaines inégalités. Des inégalités que l'on retrouve dans le système carcéral. L'étude de l'adaptation des prisonniers à cet univers particulier, le rôle et la place du personnel de surveillance, les relations interpersonnelles qui s'établissent dans ce milieu, la violence institutionnelle, les rapports de force internes et l'organisation coercitive révèlent des lignes de continuité ainsi que de profonds changements dans la morphologie de la prison contemporaine (Vacheret M., Lemire G., 2007). Parmi ces changements, une

analyse portant plus spécifiquement sur le cas canadien démontre la prédominance du recours à des grilles d'évaluation actuarielles et à ses « experts ». Des intervenants professionnels qui se voient ainsi octroyé un pouvoir d'interprétation conséquent sur les dossiers et l'avenir des détenus; ces derniers se retrouvent alors soumis à une perception négative, stéréotypée et peu valorisante (Vacheret M., 2006).

Souvent présenté comme avant-gardiste, le modèle canadien rencontre les mêmes limites et les mêmes points de friction que nombre d'autres systèmes pénitentiaires connaissent aussi : l'introduction de la surveillance technologique, le difficile maintien des règles de la confidentialité d'ordre professionnel pour les intervenants en milieu carcéral (Jendly M., 2006) et, plus généralement, l'augmentation du nombre de détenus et désormais de prévenus à l'intérieur des enceintes des prisons (Vacheret M., 2007).

Cependant, le système correctionnel canadien a largement fait ses preuves dans le maintien d'une relation enfants/parents détenus, notamment par la mise en place, dans les établissements fédéraux, d'espaces privés pouvant réunir les familles pendant plusieurs jours (Vacheret M., Lalonde N., 2006).

De manière plus générale, certains chercheurs du CICC invitent à repenser la pénologie dans une perspective comparative en analysant les récents développements des politiques pénales de plus en plus orientées vers la répression quand bien même le taux de criminalité ne le justifie pas (Brodeur J.-P., 2007). Serions-nous passés d'un paradigme moralisateur de la peine à des logiques de neutralisation abolissant de la sorte tout espoir de réhabilitation?

Bibliographie

- BRODEUR J.-P. (2007), *Comparative Penology in Perspective*, in, TONRY M. (Ed.), *Crime and Justice. An Annual Review of Research 2006*, Chicago: Chicago University Press.
- JACCOUD M. (2006a), *Aboriginal Criminal Justice: From Imposed Justice to Power Transfer*, in, GORDON C. (Ed.), *Aboriginality and Governance: A Multidisciplinary Perspective from Quebec*, Penticton: Theytus Books.
- JACCOUD M. (2006b), *Les cercles de sentence au Canada, Les cahiers de la justice. Revue semestrielle de l'École nationale de la magistrature (Paris)*, 1 : 83-94.
- JACCOUD M. (2007a), *Justice réparatrice et réforme de l'action pénale*, in, NOREAU P., RIOUX M., ROCHER G. et LABORIER P. (Eds.), *Les réformes en santé et en justice : le droit et la gouvernance*, Québec : Presses de l'Université Laval.
- JACCOUD M. BARTKOWIAK I. (2007), *New Directions in Justice in Canada : From Top-down to Community 'Representatives'*, in, SHAPLAND J. (Ed.) *Justice and Community and Civil Society : a contested terrain across Europe*, London: Willan Publishing
- JACCOUD, M., JOHNSON, L. (2007a), *Gouvernance, autochtonie et justice pénale*, in, LAJOIE A. (Ed.), *Gouvernance et autochtonie*, Montréal : Thémis.
- JACCOUD, M., JOHNSON, L. (2007b), *Gouvernance, Aboriginality and Criminal Justice*, in, LAJOIE A., *Aboriginality and Governance: A Multidisciplinary Perspective from Québec*, Penticton: Theytus Books Publishing.
- JENDLY M. (2006), *Le secret de fonction et le secret médical incarcérés : proposition d'un modèle de partage des informations confidentielles en exécution de peine privative de liberté*, *Revue Pénale Suisse*, 124 :245-273.
- LEMAN-LANGLOIS S. (2006), *La vérité réparatrice dans la Commission Vérité et Réconciliation d'Afrique du Sud*, *Les cahiers de la justice*, Paris, Dalloz, 1 : 209-218.
- VACHERET M. (2006), *Gestion de la peine et maintien de l'ordre dans les institutions fédérales canadiennes. Contrôle, pouvoir et domination : les réussites de la prison*, *Déviante et société*, 30(6).
- VACHERET M., LALONDE N. (2006), *les enjeux du maintien d'une relation 'enfant-parent détenu'*, *Politiques sociales*, 3-4.
- VACHERET M., LEMIRE G. (2007), *Anatomie de la prison contemporaine*, Montréal : Presses de l'Université de Montréal.
- VACHERET M. (2007), *Le système pénitentiaire canadien*, in, CERE J.-P. (dir.) *Les systèmes pénitentiaires dans le monde*, Paris : Dalloz.
- WEMMERS J.-A., CYR K. (2006), *What Fairness Means to Crime Victims: A Social Psychological Perspective on victim-Offender Mediation*, *Applied Psychology In Criminal Justice*, 2(2).

Trafic de drogue, toxicomanes et politiques publiques

La thématique des drogues et de leur contrôle est un axe privilégié des études criminologiques. Au sein du CICC, les chercheurs se sont penchés sur les politiques publiques en matière de drogue, mais aussi sur les réseaux de trafics.

Trois types de politiques en matière de drogue sont ainsi éclairés : les lois sur les drogues, les stratégies de prévention de l'usage de drogues et les stratégies de traitement des toxicomanes. En ce sens, revenir précisément sur ce que sous-tendent des termes tels que « prévention » et « traitement » permet de nuancer l'allégation suivant laquelle la prévention et le traitement de l'abus de drogue produisent des résultats positifs. Le fait d'assumer que toute démarche se rattachant à la prévention ou au traitement est efficace relève de l'utopie : ce ne sont pas tous les programmes de prévention qui se révèlent efficaces, pas plus d'ailleurs que ne le sont l'ensemble des programmes de traitement au niveau de la réduction de la récurrence (Brochu S., 2006a).

Adoptée en 1997, la Loi canadienne réglementant certaines drogues et autres substances (LDS) constitue le volet répressif des politiques publiques. En analysant les infractions liées aux drogues et en discutant les logiques policières de la répression, il s'agit de reconsidérer le gain économique et social d'une politique de décriminalisation et de dépénalisation ouvrant à la possibilité de mesures de prévention et de traitement de la toxicomanie (Brochu S., 2006b). Cette perspective, corrélée à des études quantitatives sur les effets de la pression judiciaire sur la réussite des traitements de réhabilitation, confirme que cette pression n'a qu'un impact marginal



(Brochu S., Cournoyer L.-G., Tremblay J., Bergeron J., Brunelle N., Landry M., 2006).

La contrainte policière pesant sur l'organisation des trafics de drogues a, en revanche, un impact certain. En effet, une étude approfondie de la structure et de l'évolution d'un réseau d'importation de drogues opérant à partir de Montréal et qui faisait l'objet d'une enquête policière de plus de deux ans, démontre que ce réseau s'est décentralisé et s'est réorienté en réponse à la surveillance policière (Morselli C., Petit K., 2007).

Bibliographie

- BROCHU S. (2006a), Evidence-Based Drug Policies, *Journal of Scandinavian Studies in Criminology and Crime Prevention*, 7(2): 36 – 45
- BROCHU S. (2006b), L'application de la Loi réglementant certaines drogues et autres substances au Canada : 1995-2004, in, ZEN-RUFFINEN P. (Dir.), *Mélanges dédiés au Professeur Bolle*, Neuchâtel : Helbing & Lichtenhahn.
- BROCHU S., COURNOYER L.-G., TREMBLAY J., BERGERON J., BRUNELLE N., LANDRY M. (2006), Understanding Treatment Impact on Drug-Addicted Offenders, *Substance Use & Misuse*, 41:1937– 1949.
- MORSELLI C., PETIT K. (2007), Law-Enforcement Disruption of a Drug Importation Network, *global Crime*.

LIVRES PUBLIÉS PAR LES CHERCHEURS DU CICC EN 2007



*Anatomie
de la prison contemporaine*
Marion Vacheret
Guy Lemire
Presses de L'UdeM, 2007

Sexual Murderers
sous la direction de
Jean Proulx
Éric Beauregard
Maurice Cusson
Alexandre Nicole
Wiley, 2007



TOUT PROCHAINEMENT



Traité de sécurité intérieure
sous la direction de
Maurice Cusson
Benoît Dupont
Frédéric Lemieux
Hurtubise HMH 2007
(couverture non-contractuelle)